

2015-11-20

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement du nouveau billet de 20 euros

Le nouveau billet de 20 euros sera mis en circulation à partir du mercredi 25 novembre 2015.

La nouvelle coupure de 20 euros est la troisième de la série « Europe » à être mise en circulation, après celles de 5 et 10 euros introduites respectivement en 2013 et 2014. Elle s'inscrit dans le renouvellement de l'ensemble de la série des billets en euros pour les rendre encore plus fiables et plus résistants à la contrefaçon.

Ce nouveau billet bénéficie, en effet, des progrès technologiques réalisés dans l'impression des billets depuis l'introduction de la première série, il y a plus de dix ans, et comporte de nouveaux signes de sécurité améliorés. Ceux-ci assurent une meilleure protection contre la contrefaçon et sont faciles à vérifier grâce à la méthode consistant à "toucher, regarder, incliner". Ainsi, le filigrane et l'hologramme montrent un portrait d'Europe, personnage de la mythologie grecque qui a donné son nom à la nouvelle série de billets. Un autre élément visible au premier coup d'œil est le nombre émeraude, qui change de couleur, passant du vert émeraude au bleu profond, et produit un effet de lumière qui se déplace de haut en bas et de bas en haut. Enfin, de petites lignes imprimées en relief sur les bordures, à gauche et à droite du billet, permettent, notamment aux aveugles et aux malvoyants, de reconnaître facilement le billet.

Le lancement d'un nouveau billet nécessite toutefois l'adaptation des dispositifs d'authentification et des équipements qui acceptent et traitent les billets. C'est pourquoi, toute l'information et le support technique nécessaires aux fabricants et exploitants de ce type d'installations ont été fournis de longue date et des actions de communication ont été entreprises par les différents pays partageant la monnaie européenne.

Notons, parmi les principales actions entreprises :

- la mise à disposition, depuis février 2015, des nouveaux billets à l'intention des fabricants, fournisseurs et utilisateurs d'équipements (plus de 70 contreparties ont fait appel à cette facilité en Belgique) ;
- la diffusion d'informations complètes depuis le début de l'année sur le site internet de la Banque nationale (www.bnb.be) ;
- l'envoi d'un courrier (présentation générale, sensibilisation à la nécessité d'adapter les équipements et invitation à un séminaire) en mars 2015 aux banques, aux transporteurs de fonds et aux fabricants, fournisseurs et utilisateurs d'équipements (ex. sociétés de parking, transports en commun, etc.) ;
- l'organisation en mai 2015 d'un séminaire destiné à l'ensemble des secteurs professionnels concernés ainsi qu'à la presse belge ;
- un suivi régulier du niveau de préparation des fabricants, fournisseurs et utilisateurs d'équipements au départ d'enquêtes initiées au niveau de l'Eurosystème ;
- enfin, en octobre 2015, la BCE a envoyé une information à trois millions de points de vente dans la zone euro et un courrier a été adressé aux banques au sujet des modalités pratiques de l'émission.

Rappelons également que les caractéristiques lisibles par les équipements traitant ou authentifiant les billets sont harmonisées pour toute la nouvelle série « Europe » afin de limiter le travail d'adaptation des équipements.

Toutes ces actions visent à s'assurer que les nouveaux billets soient reconnus et acceptés dès le premier jour de leur lancement. Si la grande majorité des appareils qui traitent les billets peuvent aisément être adaptés à la nouvelle coupure de 20 euros, certains petits outils de reconnaissance de billets utilisés dans le commerce devront toutefois être remplacés.

L'Eurosystème et la Banque nationale peuvent informer et coordonner les changements, mais ne peuvent à eux seuls assurer le succès de l'opération. Il leur est, en effet, impossible d'imposer et de vérifier les adaptations requises pour chaque distributeur de billets, automate de vente ou détecteur de faux billets. L'adaptation des équipements et outils reste de la responsabilité des opérateurs qui peuvent pour ce faire compter sur l'appui de la Banque nationale de Belgique et des fabricants.

Pour plus d'information :

<http://www.nouveaux-billets-euro.eu/>

<https://www.nbb.be/fr/pièces-et-billets>